



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

- CIRCULAIRE 3.06 JUILLET 2007 -

JOUEURS INTERDITS

1. REMPLACEMENT DE JOUEURS INTERDITS

Un titulaire interdit avant le match peut être remplacé par un remplaçant inscrit.

Dans les compétitions où il est possible d'inscrire 5 remplaçants, on pourra utiliser cette possibilité jusqu'à concurrence de 3 remplaçants inscrits. Toute équipe ayant utilisé avant le match 3 remplaçants inscrits pour remplacer 3 titulaires interdits ne disposera plus d'aucune possibilité de remplacement au cours du match. Une équipe ayant utilisé avant le match 2 remplaçants inscrits pour remplacer 2 titulaires interdits ne disposera plus que d'une seule possibilité de remplacement en cours de match...

Un remplaçant inscrit interdit avant le match ne pourra pas être remplacé.

Dans les compétitions où il est possible d'inscrire 5 remplaçants, si 1 ou 2 remplaçants inscrits sont interdits, l'équipe en question disposera toujours de 3 possibilités de remplacements. Par contre si 3 remplaçants sont interdits avant le match, elle ne disposera plus que de 2 possibilités de remplacements...

La DNA précise qu'en application des décisions de la Commission d'Arbitrage de la FIFA, des joueurs nouveaux, inscrits et identifiés, peuvent (en l'absence de remplaçants inscrits) prendre la place de joueurs interdits avant le coup d'envoi (dans la limite de trois) sous réserve d'avoir été préalablement inscrits comme remplaçants.

2. INSCRIPTION DES JOUEURS ET REMPLACANTS SUR LA FEUILLE DE MATCH

Conformément aux directives de la FIFA de la loi 3 et en application des Règlements Généraux Fédéraux, la DNA précise que l'inscription des joueurs et des remplaçants sur la feuille de match qui doit se faire avant le coup d'envoi, est subordonnée à la présentation, à ce moment là, d'une licence ou d'une pièce d'identité officielle ou non accompagnée d'un certificat médical (original ou copie).

L'obligation d'inscription des joueurs et des remplaçants sur la feuille de match avant le coup d'envoi s'applique aux compétitions nationales, les Ligues et les Districts pouvant posséder des réglementations particulières.

3. PERMUTATION DE JOUEURS ET REMPLACANTS AVANT LE COUP D'ENVOI

L'arbitre, constatant la situation une fois le coup d'envoi donné, autorisera le joueur à rester sur le terrain mais lui adressera un avertissement pour comportement antisportif au premier arrêt de jeu. L'arbitre se doit d'en informer le capitaine adverse et de mettre en conformité dès que possible la feuille de match. Dans le cas de figure où l'arbitre interrompt le jeu pour adresser la sanction disciplinaire (avertissement pour comportement antisportif), le jeu sera repris par un coup franc indirect en faveur de l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption sous réserve des conditions particulières de la loi 8.